

Quartier Latin Passionnement

Association loi 1901, membre du "Réseau Vivre Paris !"

Comité d'honneur : Jean Dhombres, Alain Duhamel, Marc Fumaroli, Max Gallo, Pierre Santini

Lettre d'octobre 2010

Mobilisation générale !

Chers associés, chers sympathisants

Face aux pratiques commerciales qui dégradent l'espace public, les maires d'arrondissement et le Maire de Paris ont demandé une refonte majeure du règlement des terrasses et étalages.

Ce dossier a été pris en main par Lyne Cohen-Solal alors que, naturellement, il aurait dû l'être par Anne-Hidalgo, Adjointe à l'Urbanisme. Et le projet de Lyne Cohen-Solal rend licites de trop nombreuses dérives, au lieu de les recadrer : envahissement des trottoirs jour et nuit, notamment. Avec toutes les nuisances que cela implique : difficulté de circuler, dégradations esthétiques, nuisances sonores de jour comme de nuit, etc. Il fallait s'y attendre : elle est l'Adjointe au Maire de Paris en charge des commerces. Attention : elle veut de surcroît faire passer son projet très vite, d'ici quelques semaines...

Notre association et quatorze associations amies du "Réseau Vivre Paris !" (www.vivre-paris.fr) ont pourtant fait des propositions de bons sens pour améliorer le règlement. Aucune de nos propositions n'a, pour l'instant, été prise en compte. Bien au contraire, les commerçants pourront désormais occuper de jour comme de nuit une plus grande partie des trottoirs et places. La Mairie de Paris a en outre décidé de s'affranchir de tout regard de la Préfecture, des maires d'arrondissement et du public dans la délivrance des autorisations...

Pourquoi Lyne Cohen-Solal, élue du 5^e, présente-t-elle un projet aussi laxiste alors qu'elle connaît bien la situation ? Cherche-t-elle à satisfaire quelques lobbies d'exploitants puissants mais ultra-minoritaires ? Pense-t-elle pouvoir grappiller quelques milliers ou millions d'euros de taxe de voirie ?

Vous, conseillers de Paris, qui êtes nos représentants, ne vous laissez pas dessaisir de ce sujet majeur. Il en va de la qualité de vie des habitants de Paris et de l'attractivité de la capitale. Ce projet, qui confisque l'espace public au profit du portefeuille de quelques commerçants, est ressenti par l'immense majorité comme insensé et liberticide.



Quai Saint-Michel - Classé au Patrimoine mondial de l'humanité ...

C'est encore le temps de la concertation, nous dit-on. Nous voulons y croire ! Mais pour l'instant, le processus nous laisse sceptiques, et même pessimistes.

Aux élections de 2012 et 2014, les habitants de Paris et du Quartier Latin sauront qui a oeuvré pour ou contre un tel projet. Nous serons là pour le leur rappeler.

Dans l'espoir d'une réaction positive de tous, nous adressons à chacun nos salutations attentives.

Les membres du bureau

20 points noirs du projet de réglementation des terrasses et étalages de Lyne Cohen-Solal

1. Refus d'appliquer, sur les trottoirs, le passage libre minimum de 1,80 m pour la circulation des piétons prévu dans le schéma directeur d'accessibilité voté en 2002.
Et pourtant... : " La largeur obligatoire à laisser pour les piétons est passée de 1,60 à 1,80 m, ceci pour faciliter le passage des handicapés". Lyne Cohen-Solal, 5 octobre 2005.
2. Suppression de la largeur maximale de 5 m pour les contre-terrasses sur les placettes. *Il n'y a qu'à voir le désastre actuel place de la Sorbonne...*
3. Permission d'installer des chevalets, interdits dans l'actuel règlement. *Avez-vous vu comme ils dégradent l'esthétique du quartier, et sont dangereux ?*
4. Permission d'installer des planchers sur les terrasses. *Une aubaine pour les rats...*
5. Diminution de la distance minimale entre contre-terrasses et chaussée.
6. Suppression de l'interdiction absolue de maintenir en place des éléments d'exploitation aux horaires de fermeture. *Les trottoirs étaient encombrés le jour... Ils le seront maintenant la nuit aussi !*
7. Refus de poser comme règle absolue de ne concéder qu'un tiers du trottoir au maximum.
8. Suppression de la consultation pour avis du Préfet de Police. Refus de demander un avis conforme du maire d'arrondissement. *L'Hôtel de Ville veut être seul à décider.*
9. Absence d'inscription du principe de continuité du cheminement, pourtant rendue obligatoire par le schéma directeur d'accessibilité. *Pas facile de zigzaguer en fauteuil roulant !*
10. Absence de prise en compte de la notion de trottoir en zone piétonne. *Il s'agit pourtant d'un refuge lorsque des véhicules d'urgence ou de nettoyage passent. 8 m sur 12 pourront être occupés par des terrasses.*
11. Refus d'interdire les terrasses s'il y a moins de 0,80m en plus du passage libre. Bien au contraire, le projet prévoit des autorisations dès lors qu'il y a 0,50m ! *Or tous savent que des clients attablés prennent au moins 0,80m. La différence est autant de moins pour les piétons.*
12. Suppression de la nécessité d'un rapport entre les objets vendus à l'intérieur et ceux mis en étalage à l'extérieur. Et extension à de nouveaux types de commerces du droit à autorisation de terrasse.
13. Suppression des restrictions d'étalages ou de terrasses dans les zones actuellement à régime spécial (hormis Champs-Élysées et Paris-plage). *On nous promet, à la place, des chartes dont on sait qu'elles sont inefficaces. Il n'y a qu'à avoir l'effet de la charte de qualité du boulevard Saint-Michel !*
14. Absence d'inscription d'un délai exact de mise en conformité (sauf pour le chauffage au gaz).
15. Refus d'officialiser l'impact sonore des terrasses parmi les critères au stade de l'octroi d'une autorisation de terrasse.
16. Refus d'imposer l'affichage en mairie des autorisations, dès leur demande. *Les résidents sont toujours informés... après les petits arrangements entre amis.*
17. Refus de n'attribuer les autorisations d'exploitation qu'à des personnes physiques. *Les autorisations passent ainsi de mains en mains...*
18. Refus d'interdire les installations lourdes (toits, planchers, etc) et les bâches en plastique (hormis sur les Champs-Élysées, et dans des cas particuliers : contre-terrasses, commerces accessoires).
19. Refus d'instituer un système proportionné et efficace de sanctions en cas d'abus.
20. Refus d'interdire les terrasses sans tables. *Les riverains savent le bruit que produit une forte concentration de clients debout.* **Et caetera.**

Avec un tel projet, demain, tout Paris ressemblera à l'ilot Saint-Séverin...
Bruyant, sale, avec des trottoirs inaccessibles aux piétons, de jour comme de nuit.

Nos actions... nos résultats

- Décembre 2009, Martine Namy-Caulier, présidente pendant dix ans d'une puissante association de commerçants et actuellement première adjointe au maire du 7ème, dépose un vœu à l'Hôtel de Ville, au nom de la droite parisienne. Elle demande une tolérance, de fait encore plus grande, envers les commerçants en infraction avec le règlement des terrasses et étalages.

Alertés par le cabinet de Lyne Cohen-Solal, nous nous mobilisons. En 24 heures, Jean-Pierre Lecoq et Jean Tibéri font heureusement retirer la proposition. Comme un élu nous le confiera : "il était temps : cela aurait fait sauter la dernière digue".



- 1er semestre 2010, la droite parisienne demande l'extension, aux grandes enseignes, de l'autorisation d'ouverture le dimanche. Nous nous mobilisons et sommes auditionnés à l'Hôtel de Ville : "le dimanche est le seul moment de respiration sociale de notre quartier, rendant possible la vraie rencontre". Bertrand Delanoë le confirme : "Voulons-nous un monde où la valeur suprême soit la consommation ? Ou un monde qui laisse sa part au silence, à l'intimité, à la culture, à la vie privée, familiale, intellectuelle ou spirituelle ? Une métropole a besoin de moments de respiration où s'installe un autre rythme, une autre manière de vivre". Bravo ! Lyne Cohen-Solal ira dans le même sens, également pour sauver le petit commerce, ce que nous approuvons.

- Mai 2009/septembre 2010, Jean Tibéri et Jean-Pierre Lecoq, à notre demande, mobilisent la RATP au sujet du surcroît de bruit de RER boulevard Saint-Michel. Une réunion publique et une réunion en petit comité permettent d'avancer sur le sujet. Affaire en cours.

- Juin 2010, nous félicitons Jean-Pierre Lecoq pour avoir cosigné, avec le commissaire central de son arrondissement, une lettre ferme à de nombreux commerçants du 6ème (*voir notre site internet www.quartier-latier-passionnement.fr*).

- Juin 2010 : nous félicitons Bertrand Delanoë pour la réimplantation de plusieurs librairies dans le Quartier Latin, via la SEMAEST. Nous approuvons également les subventions votées par Jean Tibéri et l'Hôtel de Ville pour soutenir le cinéma d'Art et d'Essai dans le Quartier Latin.

- Septembre 2010 : nous dénonçons le projet de permettre l'ouverture toute la nuit des bars, terrasses et boîtes... A l'étude, par la gauche, poussée par les lobbies. En cours.

**En trois ans, vous êtes des centaines à nous avoir rejoints. Vous savez que nous nous battons pour une juste cause : celle des parisiens.
Continuez à nous rejoindre, c'est important pour tous.**

Questions / Réponses

Quelle philosophie vis-à-vis du commerce et de l'animation du quartier ?

De nombreux commerçants nous soutiennent dans notre action car ils estiment que la préservation esthétique du secteur est un bien. Nous pensons que le Quartier Latin doit, comme toujours, rester vivant, mais que le développement des commerces doit rester harmonieux et respectueux des résidents. L'essentiel est de réfléchir tous ensemble à l'avenir du Quartier Latin.

Quelles relations avec les élus ?

L'association est complètement indépendante de tout parti. Nous pouvons ainsi parler en toute liberté sur un sujet dont l'enjeu doit dépasser les intérêts partisans, nombreux. Plusieurs élus n'hésitent plus à décrocher leur téléphone pour nous informer et nous demander notre avis.

Quels moyens ?

Le bureau de l'association est constitué de résidents bénévoles. Le budget annuel est de quelques centaines d'euros (assurances, site internet, envois postaux, etc). Vos idées et soutiens (en temps ou en dons) sont d'ailleurs les bienvenus !

Est-il nécessaire d'habiter le Quartier Latin pour adhérer ?

Non. L'adhésion est ouverte à tous ceux qui aiment le Quartier Latin.

Comment mieux connaître et contacter l'association ?

En consultant notre site internet : www.quartier-latin-passionnement.fr, en nous envoyant un message électronique (contact@quartier-latin-passionnement.fr) ou en nous écrivant (Quartier Latin Passionnement, Maison des associations du 6ème arrondissement, boîte 23, 75006 Paris).

Bulletin d'adhésion

A renvoyer à :

Quartier Latin Passionnement

Maison des associations du 6ème arrondissement, boîte 23, 75006 Paris

Nom : Prénom :

adresse :

code postal..... Ville.....

Date de naissance : Profession

Téléphone :

email :

Date : *Signature*

Comment ou par qui avez-vous connu l'association ?.....

Seriez-vous, éventuellement, prêt(e) à nous aider bénévolement pour des actions de communication ? Oui Non

Adhérer :

C'est utile : plus nous sommes nombreux, plus nous sommes entendus...

C'est gratuit (pas de cotisation prévue dans les statuts). Toutefois, si vous voulez nous aider pour nos frais administratifs, vous pouvez nous faire un don ponctuel de 10 euros ou plus (chèque à l'ordre de Quartier-Latin Passionnement).

C'est sans engagement (radiation immédiate sur simple demande par lettre).

Nous vous enverrons simplement de temps à autres de l'information sur les sujets en cours.